



PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Circulaire n° 24/2016

Moulins, le 25 avril 2016

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication à Messieurs les sous-préfets
de Montluçon et Vichy

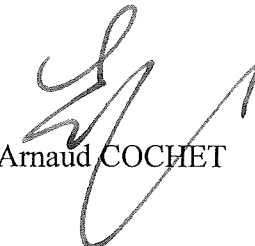
Objet : Pavoisement des édifices publics

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- le dimanche 8 mai 2016, 71^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- le lundi 9 mai 2016, journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- le mardi 10 mai 2016, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le 9 mai, les édifices devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



Arnaud COCHET